

REGLEMENT INTERIEUR

(à signer – original à Théraé, copie à l'adolescent)

**Le règlement intérieur s'adresse à tous les patients ADOLESCENTS.
L'adolescent et le(s) responsable(s) légal(aux) s'engagent à adhérer
au programme de soins pour la durée de la prise en charge
(Hospitalisation complète ou de semaine).**

L'enfant et sa famille consentent à s'impliquer dans le programme médical, diététique, sportif, éducatif et dans la démarche psychologique ainsi que dans tous les soins paramédicaux nécessaires au bon déroulement du séjour.

Le centre médical Théraé propose une cure diététique adaptée à la physiologie et la psychologie adolescentes au sein d'une structure dont le règlement de vie vous est exposé ci-après.

Le suivi médical

- Les jeunes accueillis ne peuvent s'y soustraire.
- L'adolescent est régulièrement examiné avec un bilan médical.
L'adolescent, à sa demande ou à la demande de l'équipe peut sur rendez-vous, voir le médecin aux horaires suivants :
 - Lundi de 16H00 à 19H00
 - Mardi de 14H00 à 19H00
 - Mercredi de 10H30 à 13H30
 - Vendredi de 10H30 à 13H00En dehors des rendez-vous obligatoires, l'adolescent doit informer l'éducateur présent qui contactera l'infirmier ou le médecin.
- Une équipe d'Infirmiers Diplômé d'Etat est disponible 7j/7 entre 7H30 et 20H30.
En dehors de ces horaires, un infirmier présent sur un service annexe, peut intervenir. Si les adolescents désirent rencontrer l'infirmier, ils doivent dans un premier temps s'adresser aux éducateurs qui le contacteront. Ce dernier évaluera alors l'urgence de la situation et agira en conséquence.
L'infirmier est responsable de la distribution des médicaments prescrits par le médecin et des soins à prodiguer aux adolescents. L'horaire de la prise des traitements doit être respecté.
- Deux aides-soignants sont présents sur le service adolescents 7j/7 et se relaient sur les horaires suivants :
 - Du dimanche au jeudi : de 20H15 à 6H45
 - Vendredi et Samedi : 20H30 à 7H00Ils assurent un suivi sur l'hygiène et assistent les éducateurs pour le bon déroulement du coucher. Après le départ de l'éducateur, ils veillent à la sérénité du sommeil et en cas de nécessité, font appel à l'infirmier de nuit présent sur l'établissement.
- Un système d'urgence médicale est en place, avec une équipe médicale d'astreinte.

- Les rendez-vous de suivi médical ou paramédical ne sont pas à prendre pendant votre séjour et sont impérativement pris par vos soins pendant les vacances scolaires (orthophonistes, dentistes, gynécologues...).
- Tout médicament prescrit doit être conservé au poste de soins accompagné de son ordonnance et aucunement dans les chambres.

Le suivi diététique

- Trois diététiciens sont présents et disponibles sur les horaires suivants :
 - Du lundi au vendredi de : 9H00 à 19H30.Des créneaux sont réservés exclusivement aux adolescents aux horaires suivants :
 - Le Mercredi : entre 17H00 et 18H30 pour des questions diverses, difficultés rencontrées, changements de menus ...
 - Le samedi : de 10h30 à 12h15 lorsqu'un atelier fil rouge est programmé.
 - Du lundi au vendredi : 12h15-12h45 pour le service déjeuner.
 - Du lundi au vendredi : 19h15-19H30 pour le service du dîner.Les diététiciens sont des spécialistes de l'éducation à l'hygiène alimentaire. En fonction des besoins, des attentes des adolescents et/ou en réponse à une prescription médicale, ils mettent en place une alimentation adaptée à chacun d'entre eux.
- Le jeune est dans l'obligation de :
 - Suivre les consignes diététiques données par les professionnels, ainsi que les nouvelles habitudes alimentaires adaptées à chacun : goûter à tous les aliments, respecter les quantités...
 - Participer aux ateliers diététiques, ateliers culinaires et aux rendez-vous individuels.
 - Tenir son carnet alimentaire à jour durant ses absences (week-ends et vacances scolaires) ainsi que les menus de cantine. Le carnet alimentaire est un outil indispensable dans la prise en charge diététique pour se forger une culture nutritionnelle permettant de gérer au mieux son alimentation. Celui-ci est un moyen de communication entre la famille, le jeune et le diététicien, où chacun peut faire part de ses interrogations. Le diététicien vérifiera dès le retour de l'adolescent, le contenu du carnet et l'annotera. Le jeune et la famille s'engagent à prendre compte des conseils apportés.
- En période scolaire, la pause déjeuner entre 12h00 et 14h00 est prévue en retour à Théraé, Centre Médical (sous réserve de l'emploi du temps).
- L'implication de la famille aux rendez-vous organisés est obligatoire. (journée parents, rendez-vous diététique, bilan).

Le suivi psychologique

- Une psychologue est présente pour les adolescents aux horaires suivants :
 - Le mardi de 13H00 à 19H30
 - Le mercredi de 13H00 à 18H00
- Des rendez-vous réguliers obligatoires avec la psychologue sont organisés. Ils peuvent également être à la demande de l'adolescent ou des parents.

- La prise en charge psychologique donne la possibilité au jeune de faire part de ses difficultés, de ce qu'il vit et mettre en lumière les raisons responsables de sa prise de poids.
- Dans le souci d'associer les parents à la prise en charge, ceux-ci sont reçus au minimum un fois par trimestre lors de la journée parents (obligatoire).

Le suivi des activités physiques et sportives

- Un éducateur sportif est présent du mardi au samedi et plus particulièrement pour les adolescents aux créneaux suivants :
 - Le mardi de 14H00 à 18H30
 - Le mercredi de 14H00 à 18H00
 - Le vendredi de 17H30 à 19H30
 - Le samedi de 9H00 à 16H00
- Les adolescents sont pris en charge par un éducateur sportif. Les activités sont adaptées à leurs capacités respectives, et ils ne peuvent y déroger qu'en cas de contre-indication(s) médicale(s).
- Le point de rendez-vous est fixé par l'éducateur sportif et les adolescents doivent s'y présenter à l'heure dite munis d'une bouteille d'eau et vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité sportive pratiquée.
- La natation et l'aquagym sont des disciplines obligatoires.

Le suivi éducatif

- Une majorité des jeunes accueillis au centre médical Théraé découvre pour la première fois les contraintes de la vie en collectivité et de plus, est confrontée aux bouleversements psychologiques et physiologiques liés à la cure diététique.
- Une équipe éducative, composée de quatre éducateurs spécialisés, est présente 7j/7 :
 - Du lundi au vendredi de 6H45 à 22H30
 - Le samedi de 7H00 à 23H00
 - Le dimanche de 7H00 à 22H30
- Les éducateurs accompagnent au quotidien les adolescents au sein du collectif, les aident à gérer les changements corporels et travaillent leur autonomie.
- Par cette prise en charge individuelle ou en groupe, l'éducateur instaure des liens de confiance lui permettant d'entretenir la motivation du jeune accueilli et de le rassurer quant à son avenir.
- Chaque adolescent bénéficie d'un suivi personnalisé un éducateur référent, où il élaborera un projet éducatif en se fixant des objectifs de travail (diététique, hygiène, comportements, scolarité...) afin d'optimiser son séjour à Théraé.

La scolarité

- Elle est dispensée dans les établissements blaisois. Théraé, Centre Médical est en contrat conventionné avec l'Education Nationale.
- Une délégation parentale des tuteurs légaux est prévue pour accomplir toutes les formalités durant la scolarité.
- Les éducateurs référents sont en collaboration avec les familles sur le suivi scolaire : devoirs, rencontres avec les professeurs, orientation, conseils de classe, et éventuellement sanctions disciplinaires, (...).
- Le référent est informé en premier de tout non-respect vis à vis du règlement intérieur de l'établissement scolaire.
- La famille est informée de toute décision et/ou sanction.
- Un soutien scolaire, assuré par des bénévoles (association ALIRE), est proposé à Théraé trois fois par semaine aux horaires suivants :
 - ➔ Le lundi, mercredi et jeudi de 18h00 à 19h15.
- La participation au soutien scolaire se fait en fonction des résultats, à la demande de la famille ou de l'adolescent. Lorsque celui-ci y est inscrit, il est dans l'obligation de s'y rendre et sans téléphone portable.
- Quotidiennement, une vérification et une aide aux devoirs sont également mises en place par l'équipe éducative.
- Les horaires de présence des adolescents dans l'établissement sont définis en fonction des régimes scolaires et doivent être respectés. Le choix du régime scolaire est imposé par l'équipe pluridisciplinaire en début d'année et ne pourra être modifié qu'après concertation entre la famille et l'équipe.
- Les fournitures scolaires sont à la charge de la famille.

Une exclusion temporaire de l'établissement scolaire entraîne une exclusion de la même durée du centre médical Théraé.

Le renvoi définitif du collège/lycée met fin à la prise en charge par le centre médical Théraé.

Les lieux de vie

Il est demandé aux adolescents de porter une tenue décente quel que soit les lieux.

Les chambres doubles ou individuelles

- La chambre est un lieu privé, un espace dédié à l'intimité.
- La chambre doit être tenue propre et rangée. Un ménage obligatoire se fait le dimanche matin.
- Le linge de lit est fourni par l'établissement à raison d'une fois tous les quinze jours.
- Les membres de l'équipe pluridisciplinaire décident de l'affectation des chambres et des possibles changements au cours de l'année.
- Un état des lieux de la chambre est réalisé en début et en fin de cure. Il en est de même pour tout changement de chambre se faisant en cours d'année.

- Il est interdit de rentrer dans une chambre sans l'accord de celui qui y réside. Toute intrusion non autorisée peut être sanctionnée par l'équipe éducative.
- Pour des impératifs, seul le personnel peut se permettre de pénétrer dans une chambre sans que son occupant y soit présent.
- L'équipe éducative est en droit d'effectuer une fouille dans les chambres.
- Tous les adolescents doivent être à 21h30 dans leur chambre respective.
- Le jeune est responsable de sa chambre. Il lui est interdit d'y apporter de la nourriture extérieure, des produits illicites et d'y fumer.
- La mixité dans les chambres est tolérée à condition que la porte reste ouverte.
- Pour des raisons d'hygiène, les fleurs en pot sont interdites.

Le bureau des éducateurs

C'est un lieu de travail et de confidentialité. Afin de préserver l'intimité de chacun, les adolescents ne peuvent pas y entrer sans l'accord des éducateurs et en leur présence.

Salles « Télé » et « activités » et « foyer »

- Trois salles : « salle télé », « salle d'activités » et « foyer » sont mises à la disposition des adolescents lors des temps libres.
- Les adolescents s'engagent à respecter le matériel et l'ameublement afin de pouvoir y rester en autonomie.
- Toute dégradation entraînera la fermeture de la salle pour une durée indéterminée et le fautif sera sanctionné.

➤ **La salle « télé » :**

C'est un espace de détente et de jeu (console, karaoké, lecteur DVD...), dont l'utilisation nécessite une concertation du groupe et de l'éducateur.
Les horaires d'utilisation dépendent de l'emploi du temps du jeune et des horaires du coucher. (Cf heures de coucher)

➤ **Le foyer :**

Cet espace offre aux jeunes la possibilité de s'y retrouver pour passer un moment de détente. Ils trouveront à leur disposition un baby-foot et une bibliothèque avec un espace lecture.

➤ **La salle « activités » :**

Cette salle, multifonctionnelle, est dédiée :

- Au travail scolaire, en autonomie ou lorsque les bénévoles viennent proposer un temps d'aide aux devoirs. Cette fonction prime sur le reste des activités.
- A un espace multimédia avec deux ordinateurs ayant un accès internet.
- Activités manuelles et ludiques.

Un récapitulatif du matériel ainsi qu'une liste d'emprunt sont à disposition du groupe et doivent être tenus à jour auprès des éducateurs.

Le quotidien

Les horaires

➤ Les levers

- L'heure du lever est fonction de l'horaire du petit déjeuner et du temps nécessaire à chaque adolescent pour se préparer.
- Dans la mesure du possible, il est demandé à l'adolescent de se lever seul à l'aide d'un réveil. La veille au soir, il indique à l'éducateur ou à l'aide-soignante, l'heure à laquelle il se réveille en respectant les horaires indiqués ci-dessous. Une vérification peut s'effectuer si nécessaire.
- Du lundi au vendredi, le lever se fait entre 6H00 et 6H30 pour les adolescents qui commencent à 8H00 et au plus tard à 7H30 pour ceux commençant à 9H00.
- Le samedi, les adolescents doivent se lever à 8H15 au maximum.
- Le dimanche, une grasse matinée est possible jusqu'à 10H00.

➤ Les repas

- Tous les repas sont obligatoires.
 - L'utilisation des téléphones et l'écoute de musique sont proscrites durant les repas. Une tenue correcte est exigée.
 - Il est nécessaire de prendre le temps de manger.
 - La durée minimum de chaque repas est de 30min.
 - Le petit-déjeuner :
 - ✓ En semaine, les adolescents sont accueillis au restaurant entre 6H50 et 7H00. Les adolescents commençant à 9H00, prennent leur petit déjeuner en autonomie entre 7H50 et 8H00.
 - ✓ Le samedi, les adolescents sont accueillis au restaurant entre 8H30 et 8H45.
 - ✓ Le dimanche, le petit-déjeuner se fait dans les chambres à 10H00. Les plateaux sont remis dans le charriot prévu à cet effet et sont rapportés en cuisine par un adolescent à 10h30 au plus tard.
 - Le déjeuner : Il est commencé entre 12H15 et 12H45.
 - Le goûter : Il a lieu sous la responsabilité de l'éducateur présent.
 - ✓ Lundi et jeudi : entre 16H45 et 17H00
 - ✓ Mardi et vendredi : Goûter à emporter
 - ✓ Mercredi, samedi et dimanche : entre 16H15 et 16H30
- L'adolescent qui terminera au-delà de 17H00 bénéficiera d'un goûter à emporter.

- Le dîner :
Il débute entre 19h15 et 19h30 en fonction des activités des jeunes.

➤ Les couchers

- **En semaine et le dimanche soir :**
Les adolescents sont dans leur chambre respective à 21H30.
- **Le vendredi soir :**
Le coucher se fait à 22H15. Ce même jour, ceux qui veulent regarder un film sont autorisés à le faire de 20H30 à 22H15.
- **Le samedi soir :**
Le coucher se fait à 22H30. Ce même jour, ceux qui veulent regarder un film sont autorisés à le faire de 20H30 à 22H30.

Les téléphones portables / ordinateurs / tablettes :

Dans le cadre de la cure, le sommeil est un axe important du projet d'établissement. En ce sens, il est indispensable pour le jeune d'avoir un rythme de sommeil régulier et non parasité par tout support électronique.

- **En semaine et le dimanche soir**, les jeunes ont à rendre leurs téléphones à 21H15. Il en est de même pour les ordinateurs portables, lecteurs MP3/ MP4 et les tablettes.
- **Le vendredi soir**, les jeunes ont à rendre leur téléphone à 22H. Il en est de même pour les ordinateurs portables, lecteurs MP3/ MP4 et les tablettes.
- **Le samedi soir**, les adolescents peuvent conserver téléphones, PC et tablettes tactiles jusqu'à 22H15.

La « réunion jeunes » :

- Elle a lieu en salle télé, chaque jeudi soir à partir de 20H00.
- La présence de tous les adolescents est obligatoire.
- C'est un temps d'échange qui devra être préparé ce même jour de 20H00 à 20H15 par les délégués qui se feront porte-paroles du groupe.
- Elle permet aux jeunes d'exprimer leurs ressentis, questionnements, opinions, envies et de travailler sur la vie de groupe...
- Les informations recueillies seront répertoriées sur un cahier de réunion, en libre accès dans le foyer.
- Chaque premier jeudi du mois, lors de la « réunion jeunes », les adolescents devront élire deux délégués.
- Ces derniers devront s'assurer du respect des espaces communs, de l'utilisation des jeux et du matériel électronique (Matériels se trouvant sous clé) et d'effectuer avec l'éducateur, un inventaire précis du matériel.

L'argent de poche :

- L'argent de poche, quelle que soit sa provenance, doit impérativement être remis en main propre aux éducateurs.
- Il est géré par ces derniers via un récapitulatif de comptes individuel où figure recettes et dépenses.
- L'adolescent est dans l'obligation de remettre les justificatifs (tickets de caisse, factures, billets d'entrées...) et de signer le document relatif à l'argent de poche.
- A la demande des parents, il est possible de mettre ce document à leur disposition.
- L'utilisation d'une carte bancaire ne peut se faire qu'avec une autorisation parentale écrite. Elle sera conservée dans le bureau des éducateurs sous coffre.
- La responsabilité de l'établissement ne sera pas engagée en cas de perte ou de dépenses interdites.

Forfait « activités extérieures » :

Un **forfait « Activités extérieures »** d'un montant de **30 €/mois** est demandé à chaque famille par paiement mensuel.

Il permet de financer durant l'année les actions qui ne sont pas en lien avec la prise en charge médicale. (Sorties, achat de matériel, jeux, loisirs créatifs ...)

Le courrier et les colis :

Initiales :

- Le courrier est distribué par les éducateurs.
- Les colis ne doivent contenir ni nourriture, ni médicament, ni cigarette.
- Les courriers et les colis sont ouverts en présence des éducateurs afin de vérifier la présence ou non de produits interdits au sein de l'unité.

Le tabac :

- Nous rappelons que la lutte contre le tabac est un enjeu de santé publique (décret du 15 novembre 2006). Depuis le 1^{er} février 2007, il est formellement interdit de fumer dans les établissements de santé. (art. R.3511-6 du code de santé publique).
- Cependant, vous savez et acceptez que votre enfant de plus de 16 ans fume. Dans ce cas, une autorisation écrite des parents, en concertation avec le médecin et l'équipe éducative est nécessaire. Les cigarettes seront conservées dans le bureau des éducateurs et remises, une par une, à l'adolescent en fonction de sa demande et de la quantité autorisée par le médecin. La consommation s'effectuera sur les espaces prévus à cet effet.

L'entretien du linge :

- Deux machines à laver se trouvent sur l'unité des adolescents. Pour le bien-être et le confort de tous, aucune machine ne devra être mise en route après 19H15.
- Des sèche-linges et un fer à repasser sont également à disposition dans une salle prévue à cet effet et commune aux autres services.
- Ils devront gérer en autonomie l'entretien de leur linge.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation du linge ainsi que pour les objets de valeur (baladeur, jeux vidéos, appareil photos, portable...) qui peuvent être confiés aux éducateurs. Seuls les draps, oreillers et couettes sont fournis par l'établissement.
- La lessive n'est pas fournie par le centre et reste à la charge des familles.

Les visites, sorties et vacances

Les sorties

- Toute demande de visite et/ou autorisation de **sortie ponctuelle** doit être adressée et écrite par le responsable légal à l'équipe éducative avant le mardi précédent la sortie.
- Cette dernière ne sera possible qu'après validation par l'équipe pluridisciplinaire.
 - Le samedi, la possibilité est offerte aux adolescents de sortir accompagnés de 16h30 à 18h30, en fonction des activités proposées.
 - Le dimanche, les jeunes peuvent sortir de 11h30 à 18h30 ou de 14h à 18h30, accompagnés de leur famille, en fonction des activités proposées.

Les départs/retours week-ends et vacances

- L'adolescent rentre à son domicile toutes les deux semaines (CF planning annuel).
- Le départ se fait en fonction des horaires scolaires et des activités prévues le vendredi entre 14h00 et 19h00.
- Le retour se fait le dimanche entre 17H45 et 18h45.
- Après 19H00, le portail de la clinique est fermé.
- Les temps de vacances du centre médical Théraé correspondent à la deuxième semaine de vacances scolaires de la zone B, excepté pour les vacances de Noël.
- Prévenir l'équipe éducative en cas d'absence ou de retard.
- La date et les horaires de retour sont à respecter au risque de ne pouvoir réintégrer l'établissement, par le refus de prise en charge de votre caisse primaire d'assurance maladie.
- **La réglementation fait obligation de signaler à la direction tout retard de plus de 15 min ou absence d'un adolescent qui ne serait pas justifiée. Lorsque ce dernier est accompagné de ses parents, la durée est de 30 min.**
- **Toute absence prolongée (supérieure à 48H) non prévue au planning et qui n'est pas à l'initiative de Théraé, fera l'objet d'une facturation à la famille (forfait de 150 €/jour d'absence)**

Contact

Afin de ne pas perturber l'organisation, nous vous demandons de téléphoner à vos enfants à des horaires précis. Nous comptons sur votre compréhension pour respecter un temps et une fréquence raisonnable de communication.

La discipline

- La vie en communauté répond à des règles et des exigences.
- Le respect des règles favorise un séjour efficace et agréable, répondant aux nécessités de prise en charge sanitaire et éducative proposées par notre établissement.

LE RESPECT :

- Du personnel
 - De ses camarades
 - Du matériel
 - Des règles de vie commune
- Adapter son comportement et ses attitudes à la vie en collectivité est absolument nécessaire: politesse, calme, tenue vestimentaire, respect des horaires, réfection des lits, rangement des chambres, des salles de bain, des vestiaires...
- Des contrôles (fouilles) de chambre ou d'armoire peuvent être effectués par l'équipe éducative.
- Les relations sexuelles ne sont pas autorisées au sein de Théraé.

LES SANCTIONS :

- Le non-respect de ces règles peut entraîner la fin du séjour.
- Cela est évoqué en réunion de synthèse et se traduit :
 - ✓ Soit par une discussion avec l'adolescent
 - ✓ Soit par un avertissement ; la famille en est alors avertie.
 - ✓ Soit par un avertissement écrit adressé à la famille par courrier en recommandé.
- Les sanctions sont ajustables au vu de la scolarité. En fonction de la gravité et/ou de la répétition de la faute, par la non adhésion du jeune et de sa famille à ces règles, une commission statuera sur la suite à donner (travaux intérêts généraux, renvoi temporaire ou définitif...) et en informera le responsable légal par LRAR.
- Une faute grave mettant en danger la sécurité du jeune et/ou des autres patients hospitalisés, pourra faire l'objet d'un renvoi sans préavis sur décision du directeur.

REGLEMENTATION APPLICABLE AUX MINEURS :

- La réglementation fait obligation à la directrice de signaler aux services de police toute absence d'un adolescent qui ne serait pas justifiée (fugue, retard...).
- **Fumer, boire et se droguer est strictement interdit.**

Assurance – Responsabilité Civile

Toute dégradation de matériel ou de bâtiment fera l'objet d'une déclaration de sinistre auprès des compagnies d'assurance. Chaque jeune doit justifier d'une assurance en responsabilité civile valable toute la durée de l'hospitalisation ; A défaut, c'est le responsable légal qui assumera financièrement les réparations.

Compagnie d'assurance et N° de contrat : _____

Les plaintes et réclamations : CRUQ

L'établissement suit une politique d'amélioration de la qualité et évalue régulièrement la satisfaction des patients. Malgré cela, il peut arriver que des événements, des incidents, des pratiques professionnelles entraînent une insatisfaction voire un mécontentement. La direction peut recueillir les plaintes et réclamations des jeunes et des familles.

Le cas échéant, ils peuvent saisir la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité (CRUQ) de l'établissement en adressant leur correspondance à :

THERAE, CENTRE MEDICAL - CRUQ - 2 rue Philippe Maupas - 41 260 La Chaussée St Victor

Toute réclamation fait l'objet d'un traitement par la commission associée selon les dispositions prévues par les articles *L1112-3 et L1112-80* et suivant le code de santé publique.

Date : _____

Signature de l'adolescent :

Signature des représentants légaux :

Initiales :

Le trousseau

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir le nécessaire suivant pour votre adolescent :

- Un radio réveil
- De la lessive
- Un parapluie
- Un anorak / vêtement de pluie
- Une gourde
- Deux paires de baskets
- Des mouchoirs
- Un sac à dos
- Un maillot de bain
- Une serviette de bain
- Un bonnet de bain
- Des lunettes de piscine
- Un chapeau / casquette
- Un bonnet
- Une paire de lunettes de soleil
- Une paire de gants
- Trois joggings
- Un peignoir ou/et une robe de chambre
- Des produits d'hygiène (savon, shampoing...)
- Un jeu de serviettes de toilette
- Des gants de toilette
- Une paire de pantoufles ou chaussons
- Des affaires courantes
- Un cadenas pour placard